



Communiqué de presse de la FédéPSAD

#PSAD #PerfusionADomicile #EfficacitéÉco #SantéDeProximité

Perfusions à domicile : une étude confirme la pertinence économique des PSAD

Paris, le 26 avril 2023 // Soucieuse de démontrer la valeur ajoutée du secteur, d'objectiver son impact dans l'amélioration des prises en charge et de l'accès aux soins, mais aussi de répondre à la demande du Gouvernement de documenter l'activité des PSAD, la Fédération des Prestataires de santé à domicile (FédéPSAD) publie "Focus Perfusion", première analyse issue des données de l'observatoire SantéDomStat¹ (<https://www.santedomstat.fr/>).

La FédéPSAD souhaite mettre en lumière trois enseignements :

1. L'augmentation du nombre de patients pris en charge est le principal facteur de croissance de la dépense ;
2. Le profil des patients évolue et tend à faire diminuer le coût moyen par patient pour le système ;
3. Le rôle des PSAD dans les soins aigus en relai de l'hôpital est confirmé.

L'augmentation du nombre de patients porte la croissance de la dépense

Pour l'année 2022, les résultats de l'observatoire confirment que **l'augmentation du nombre de patients (+11 % par rapport à 2021) est le principal facteur de croissance de la dépense (+6,6 %)**. Le nombre de patients ayant bénéficié de perfusions à domicile passe de 401 872 en 2021 à 446 362 en 2022.

La dynamique d'augmentation importante du flux de patients hôpital/ville, qui s'est installée avec la crise sanitaire, se poursuit en post-Covid. Au-delà du vieillissement de la population, la croissance de la dépense s'explique par les politiques de santé publique².

La répétition de cette croissance annuelle démontre la confiance qu'accordent les prescripteurs au binôme PSAD / IDEL pour prendre en charge leurs patients en toute sécurité. Ainsi, la croissance du nombre de patients traités par perfusion à domicile devrait s'installer durablement entre +7 % et +10 % par an.

Le profil des patients évolue et tend à faire diminuer le coût moyen par patient pour le système

Entre 2019 et 2022 la croissance annuelle moyenne de la dépense est 2 points inférieure à celle du nombre de patients. L'analyse des données montre deux effets impactant le coût par patient³:

- L'augmentation de la part des diffuseurs (+2,4 points entre 2021 et 2022) au détriment de la gravité, qui fait croître le coût par patient. Cette croissance est liée au profil des patients et est inversement corrélée à l'évolution de leur âge moyen (environ 39% de - de 60 ans en 2022 vs 36% en 2019). Il convient de noter que la gravité n'est adaptée, à domicile, que pour des patients alités. L'un des avantages du domicile est de

¹ L'observatoire SanteDomeStat a été mis en place par la FédéPSAD avec l'UPSADI et l'UNPDM (données extrapolées à partir des données de feuilles de soins électroniques d'un panel représentant 46% de la dépense relative à la perfusion à domicile et traitées par OpenHealth Company)

² Notamment réduction des durées moyennes de séjour, virage domiciliaire, ouverture, en 2016, du champ des molécules perfusables à domicile, cotation de la surveillance des cathéters péri-nerveux par les IDEL en 2021

³ Le coût par patient correspond à l'allocation moyenne de ressource par les payeurs pour un patient (dépense année N / nombre de patients année N)



permettre au patient de conserver une activité (professionnelle ou sociale), ce qui est uniquement possible grâce à la liberté que procure le diffuseur par rapport à un pied à sérum

- Le nombre moyen de perfusions dont bénéficie un patient sur une année, également lié au profil, qui baisse et fait diminuer le coût par patient

Si l'augmentation du nombre de patients cause mécaniquement celle des dépenses, en revanche, **le coût par patient a baissé. L'effet consommation tend à faire diminuer le coût par patient : en 2022, un patient bénéficiait en moyenne de 11 forfaits pour une dépense de 987 € sur une année contre 11,7 forfaits et 1028€ en 2021 (-4%).**

Le rôle des PSAD dans les soins aigus, en relai de l'hôpital, est confirmé

Les données de l'observatoire nous apprennent que 65% des prescriptions émanent d'établissements de santé (55% de prescripteurs salariés + 10% de chirurgiens libéraux en clinique) et concernent principalement des prises en charge aiguës (75% des patients ayant bénéficié d'une perfusion à domicile en 2022 n'en avaient pas eu en 2021).

Si elles n'avaient pas été réalisées à domicile, ces perfusions auraient eu lieu à l'hôpital.

La France est en retard par rapport à ses voisins européens dans la mise en œuvre du virage ambulatoire. Plus que jamais, dans un pays où l'accès aux soins est fragilisé par la crise des hôpitaux, la désertification médicale et les ressources contraintes de la collectivité, il est nécessaire de mettre en place de nouveaux modèles de prises en charge, plus adaptés aux besoins et aspirations des patients, plus efficaces et moins hospitalo-centrés.

La FédÉPSAD rappelle qu'une prise en charge à domicile est systématiquement moins chère qu'à l'hôpital. Pour la perfusion, elle estime qu'elle est environ 5 fois moins coûteuse à domicile qu'en établissement. En outre, le domicile compte de nombreux avantages en termes de qualité de vie pour le patient et son entourage. Il concourt au désengorgement des hôpitaux et permet de limiter les coûts annexes (transports, arrêts maladie, ...).

Deux études comparatives sur les modalités et coûts de prise en charge relatifs à l'antibiothérapie et l'immunothérapie ont ainsi été lancées afin de confirmer et préciser cette affirmation d'ici la fin de l'année 2023. Elles permettront de mettre en évidence la pertinence médico-économique des PSAD et de contribuer à l'accélération du virage domiciliaire.

Plus que jamais, les PSAD font partie de la solution, dont les pouvoirs publics doivent se saisir, pour remédier aux difficultés que traverse aujourd'hui le système de santé français.

Contact Presse :

Fédération des PSAD : Alexandra DUVAUCHELLE – 06 30 29 93 72